

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2483

5 octobre 2012

### SOMMAIRE

<b>Alliance Prod Agency S.A.</b> .....	<b>119174</b>	<b>Progosa Shipping Investment S.A.</b> .....	<b>119176</b>
<b>Aquarius Investholding S.à r.l.</b> .....	<b>119172</b>	<b>Rafferty Corporation S.à r.l.</b> .....	<b>119173</b>
<b>Belfilux S.A.</b> .....	<b>119183</b>	<b>Ratio Holdings Luxembourg S.C.A.</b> .....	<b>119176</b>
<b>Doncaster S.A. SPF</b> .....	<b>119184</b>	<b>Rosy Blue Investments S.à r.l.</b> .....	<b>119176</b>
<b>DPC (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>119184</b>	<b>RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR</b> .....	<b>119177</b>
<b>GS Spiegler Lux S.à r.l.</b> .....	<b>119138</b>	<b>Rural Impulse Fund II S.A., SICAV-SIF</b> ..	<b>119177</b>
<b>LaSalle UK Ventures Property 7</b> .....	<b>119158</b>	<b>SéQ</b> .....	<b>119179</b>
<b>LaSalle UK Ventures Property 8</b> .....	<b>119159</b>	<b>Société de Participations Innofi S.A.</b> ....	<b>119178</b>
<b>LaSalle UK Ventures Property 9</b> .....	<b>119159</b>	<b>Soleo S.A.</b> .....	<b>119175</b>
<b>Lexfin S.A.</b> .....	<b>119160</b>	<b>Solvadis International S.à.r.l.</b> .....	<b>119177</b>
<b>Lex II Investments Holdings S.A.</b> .....	<b>119159</b>	<b>Süd-Ost Finanz S.A.</b> .....	<b>119177</b>
<b>Lex Investments Holdings S.A.</b> .....	<b>119159</b>	<b>Tesla Lux</b> .....	<b>119146</b>
<b>LuxCo 43 S.à r.l.</b> .....	<b>119160</b>	<b>The Argonaut Master Holdings S.A.</b> ....	<b>119178</b>
<b>Luxdeftec S.A.</b> .....	<b>119170</b>	<b>TPG Sol II S. à r.l.</b> .....	<b>119182</b>
<b>Melis S.à r.l.</b> .....	<b>119170</b>	<b>TPG Sol S.à r.l.</b> .....	<b>119182</b>
<b>M&amp;G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l.</b> ..	<b>119146</b>	<b>Trafigura Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>119178</b>
<b>Midas Equityco S.à r.l.</b> .....	<b>119171</b>	<b>Tree Investments S.A.</b> .....	<b>119183</b>
<b>Neuhaus</b> .....	<b>119171</b>	<b>UCB S.C.A.</b> .....	<b>119182</b>
<b>NG Luxembourg 4 S.à r.l.</b> .....	<b>119172</b>	<b>Uniloc Luxembourg S.A.</b> .....	<b>119183</b>
<b>NG Luxembourg 5 S.à r.l.</b> .....	<b>119172</b>	<b>Van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>119170</b>
<b>Niagara S.A.</b> .....	<b>119173</b>	<b>V.P.C. LUXE Vente par Correspondance</b> S.A. ....	<b>119179</b>
<b>O.J.C. Capital Investments S.A.</b> .....	<b>119174</b>	<b>Weisen S.A.</b> .....	<b>119184</b>
<b>Orange Holding S.à r.l.</b> .....	<b>119174</b>	<b>WhiteWave European Partners, S.C.S.</b> ..	<b>119184</b>
<b>Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l.</b> .....	<b>119175</b>	<b>Wunderkraut Holding S.A.</b> .....	<b>119160</b>
<b>Private Finance Capital Market &amp; Equities</b> S.A. ....	<b>119175</b>	<b>Zeitung S.A.</b> .....	<b>119171</b>
<b>Progosa S.A.</b> .....	<b>119176</b>		

**GS Spiegler Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.328.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- "GS PE CSEC Offshore Holdings, L.P.", an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-37585 whose registered office is at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands;

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peterelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- "Merbau Investors Offshore Holdings, L.P.", an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number WK-42265 whose registered office is at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands;

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peterelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- "Goldman Sachs Vintage Fund V Offshore Holdings, L.P.", an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number 27131 whose registered office is at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands;

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peterelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- "Goldman Sachs Vintage Fund V Europe Holdings, L.P.", a limited partnership formed and existing under the laws of Scotland, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number 6669 whose principal place of business is at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, GBC;

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peterelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- "Goldman Sachs Vintage Fund V, L.P.", a Delaware limited partnership registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4521460 whose registered office is at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA;

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peterelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declare to form:

**Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is "GS Spiegler Lux S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares (the «Shares»), each with a nominal value of one cent euro (0.01.- EUR).

The company is authorized to issue additional Shares, each having such rights and obligations as set in these Articles. In these Articles, «Shareholders» means the holders at the relevant time of the Shares and «Shareholder» shall be construed accordingly.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Shares which is reflected in the share premium account of the company. The share premium account is not attributable to any specific class of Shares if any from time to time and may be used to finance the redemption of any class of Shares if the board of managers decides to do so.

**Art. 7.** Every Share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

**Art. 9.** A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by one or several managers, who need not be Shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of Shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such

meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s).

The board of managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the board of managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euros (EUR 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand euros (EUR 10,000.-), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five Shareholders, decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31<sup>st</sup>, 2012.

**Art. 17.** Each year, as of December 31<sup>st</sup>, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

- GS PE CSEC Offshore Holdings, L.P. . . . . .	67,901 Shares
- Merbau Investors Offshore Holdings, L.P. . . . . .	12,085 Shares
- Goldman Sachs Vintage Fund V Offshore Holdings, L.P. . . . . .	556,762 Shares
- Goldman Sachs Vintage Fund V Europe Holdings, L.P. . . . . .	27,349 Shares
- Goldman Sachs Vintage Fund V, L.P. . . . . .	585,903 Shares
TOTAL . . . . .	<u>1,250,000 Shares</u>

The Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named Shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Marielle STIJGER, Director, born in Capelle aan den IJssel, The Netherlands, on 10 December 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Dominique LE GAL, Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on 9 December 1971, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Maxime NINO, Director, born in Arlon, Belgium, on 13 December 1983, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Harold HOPE, Managing Director, born in Georgia, United States of America on February 16, 1972, professionally residing at 200 West Street, New York, NY 10282, United States of America;

- Gabriel MOLLERBERG, Vice President, born in Danderyd, Sweden on October 7, 1975, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille douze, le six septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

- «GS PE CSEC Offshore Holdings, L.P.», un exempted limited partnership constitué et opérant sous le droit des Iles Caymans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caymans sous le numéro d'immatriculation MC-37585, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caymans;

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

- «Merbau Investors Offshore Holdings, L.P.», un exempted limited partnership constitué et opérant sous le droit des Iles Caymans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caymans sous le numéro d'immatriculation WK-42265, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caymans;

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

- «Goldman Sachs Vintage Fund V Offshore Holdings, L.P.», un exempted limited partnership constitué et opérant sous le droit des Iles Caymans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caymans sous le numéro d'immatriculation 27131, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caymans;

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

- «Goldman Sachs Vintage Fund V Europe Holdings, L.P.», un limited partnership constitué et opérant sous le droit écossais, immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'immatriculation 6669, ayant le centre principal de ses affaires à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, GBC;

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

- «Goldman Sachs Vintage Fund V, L.P.», un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant le numéro d'immatriculation 4521460 et ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique.

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet – Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «GS Spiegler Lux S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La société est autorisée à émettre des Parts Sociales complémentaires, chacune ayant les droits et obligations fixés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, les «Associés» signifient les détenteurs au moment donné des Parts Sociales et l'«Associé» désigne chacun d'entre eux.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société. Le compte de prime d'émission n'est allouable à aucune catégorie de Parts Sociales existant de temps à autre et peut être utilisé pour financer le rachat d'une catégorie de Parts Sociales si le conseil de gérance le décide.

**Art. 7.** Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non Associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres Parts Sociales.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un Associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment

ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, Associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (EUR 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (EUR 10.000.-), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'Associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des Associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'Associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des Associés. Les décisions de l'Associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des Associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des Associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

## Titre V. - Année comptable – Profits - Réserves

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque Associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des Associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, à désigner par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- GS PE CSEC Offshore Holdings, L.P. . . . . .	67.901 Parts Sociales
- Merbau Investors Offshore Holdings, L.P. . . . . .	12.085 Parts Sociales
- Goldman Sachs Vintage Fund V Offshore Holdings, L.P. . . . . .	556.763 Parts Sociales
- Goldman Sachs Vintage Fund V Europe Holdings, L.P. . . . . .	27.349 Parts Sociales
- Goldman Sachs Vintage Fund V, L.P. . . . . .	<u>585.903 Parts Sociales</u>
TOTAL . . . . .	<u>1.250.000 Parts Sociales</u>

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.- EUR (douze mille cinq cent euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents Euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, les Associés prénommés ont immédiatement tenus une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Marielle STIJGER, Director, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969 professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Dominique LE GAL, Director, né à Savigny-Sur-Orge, France, le 9 décembre 1971 professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Maxime NINO, Director, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Harold HOPE, Managing Director, né à en Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, le 16 février 1972, demeurant professionnellement au 200 West Street, New York, NY 10282, Etats-Unis d'Amérique;

- Gabriel MOLLERBERG, Vice President, né à Danderyd, Suède, le 7 octobre 1975, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaumes-Unis;

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KITAI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 7 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41702. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116446/447.

(120157196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**Tesla Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3384 Noertzange, 11, op der Lohrwies.

R.C.S. Luxembourg B 157.016.

—

Le gérant et représentant permanent de la succursale TESLA LUX, Monsieur Adis ADROVIC, né le 1<sup>er</sup> novembre 1982 à Berane (Manténégro) et demeurant à L-3384 Noertzange, op der Lohrwies, 11,

prend les résolutions suivantes:

- Révocation de Monsieur Berhan SABOTIC, né le 20 novembre 1971 à Berane (Manténégro) et demeurant à L-4278 Esch-sur-Alzette, 10, rue Louis Petit de sa fonction de représentant permanent de la succursale TESLA LUX.

- Nomination de Monsieur Romain HAAS, Maître Electricien, né le 29 mai 1957 à Differdange et demeurant à L-2155 Luxembourg, 127, Muehlenweg à la fonction de représentant permanent de la succursale TESLA LUX.

TESLA LUX, succursale de Luxembourg est engagée par la signature individuelle de chacun de ses représentants permanents en charge de la gestion journalière des affaires,

Les signatures individuelles de Monsieur Adis ADROVIC et de Monsieur Romain HAAS, représentants permanents en charge de la gestion journalière des affaires engageront donc valablement TESLA LUX, succursale de Luxembourg.

Fait à Noertzange, le 12 septembre 2012.

A. ADROVIC

Gérant

Référence de publication: 2012116678/21.

(120157162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

—

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of August,

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund II LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, NatWest House, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, recorded with the Guernsey Registry under number 1736,

duly represented by its general partner, M&G RED II GP Limited, a Guernsey company limited by shares having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, NatWest House, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, recorded with the Guernsey Registry under number 55378,

duly represented by Ms. Stéphanie WEYDERT, LL.M., with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 August 2012 in Jersey.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

## A. Name - Duration - Purpose - Registered office

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée under the name of "M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l." (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by these articles of association.

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.** The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants, financial interests and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

### Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

## B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

### Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500) represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a par value of one thousandth pound sterling (GBP 0.001) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

### Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

### 11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

### **Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## **D. Management**

### **Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

### **Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.**

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

**18.2 Quorum**

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

**18.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the sole manager of the Company or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

**Art. 21. Indemnification of Managers.** The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any expenses reasonably incurred by him by virtue of his acting as manager or in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or

officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding, or further to any act performed as a manager, to be liable for fraud, negligence or wilful default; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

## E. Supervision

### Art. 22. Independent auditor(s).

22.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

22.2 The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law. The independent auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

22.3 Any independent auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the manager(s).

22.4 In case of plurality of independent auditors, they will form a board of auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor an auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 23. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

### Art. 24. Profits.

24.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory indicating all the movable and immovable assets of and all debts owed to and by the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

24.2 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. Allocations to such legal reserve may be fully paid up upon each subscription.

24.3 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

24.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

24.5 In consideration of the commitments borne by the Company in accordance with the Securitisation Law, the remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders.

**Art. 25. Interim dividends.** The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available and (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association.

## G. Liquidation

**Art. 26. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## H. Governing law

### Art. 27. Governing law.

27.1. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law.

27.2. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law amendments thereto.

### *Transitional provisions*

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2012.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The sole subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

M&G Real Estate Debt Fund II LP, aforementioned, paid twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500) in subscription for twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares;

Total: twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500) paid for twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be two thousand seven euro (EUR 2,700).

### *General meeting of shareholders*

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of the sole shareholder. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of the sole shareholder has passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Peter Dickinson, born on the 1<sup>st</sup> of March 1966, in Nuneaton, United Kingdom, professionally residing at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) John Michael Page, born on the 10<sup>th</sup> of October 1971, in Newport, United Kingdom, professionally residing at Governors House, 5, Laurence Pountney Hill, London, EC4R 0HH, United Kingdom;

c) Philip John Godley, born on the 21<sup>st</sup> March 1974, in Sheffield, United Kingdom, professionally residing at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2012 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, known to the officiating notary, by name surname, civil status and residence, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente et un août.

Par-devant le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

M&G Real Estate Debt Fund II LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3<sup>e</sup> étage, NatWest House, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

dûment représenté par son general partner M&G RED II GP Limited, une Guernsey company limited by shares ayant son siège social au 3<sup>e</sup> étage, NatWest House, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 55378,

dûment représenté par Mme Stéphanie WEYDERT, LL.M., avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2012 à Jersey.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l.» (la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation")

et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultants des obligations assumées par des tiers ou relatifs à toutes ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra également, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, céder ou disposer des créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions, intérêts financiers et autres sûretés. La Société peut accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère impliquée dans une telle opération de titrisation.

La Société pourra effectuer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

#### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

### **Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## **C. Assemblée générale des associés**

### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

### **D. Gestion**

#### **Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.**

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.**

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date

prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

##### 18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

##### 18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

**Art. 21. Indemnisation des Gérants.** La Société pourra indemniser tout gérant ou directeur, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et gérants, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous les agissements qu'il aura entrepris en sa qualité même de gérant ou encore par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou de directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où il serait finalement condamné pour fraude, négligence ou faute lourde suite à pareils agissements en qualité de gérant ou à pareils actions ou procès; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil du fait que le membre du conseil

d'administration en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à tous autres droits dont il disposerait.

## E. Surveillance de la Société

### Art. 22. Réviseur(s) d'entreprises.

22.1 Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises choisi parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

22.2 Tout réviseur d'entreprises peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par le (es) gérant(s).

22.3 Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les sociétés commerciales et par la Loi sur la Titrisation. Le réviseur d'entreprises a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

22.4 Dans le cas où il existe plusieurs réviseurs d'entreprises, ceux-ci constituent un conseil des réviseurs d'entreprises, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni réviseur d'entreprises. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des réviseurs d'entreprises.

## F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### Art. 24. Bénéfices.

24.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières de toutes les dettes actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

24.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les affectations à cette réserve légale peuvent être entièrement libérées lors de chaque souscription.

24.3 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

24.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

24.5 En considération des engagements supportés par la Société conformément à la Loi sur la Titrisation, le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux actionnaires.

**Art. 25. Dividendes intérimaires.** Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles et (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents.

## G. Liquidation

**Art. 26. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## H. Loi applicable

### Art. 27. Loi applicable.

27.1 Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis.

27.2 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Le seul souscripteur a souscrit à toutes les parts sociales qui seront émis comme suit:

M&G Real Estate Debt Fund II LP, susnommée,  
a payé douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) pour une souscription à douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales.

Total: douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) payés pour douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille sept cents euros (EUR 2.700).

#### *Assemblée générale des associés*

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Peter Dickinson, né le 1 mars 1966, à Nuneaton, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) John Michael Page, né le 10 octobre 1971, à Newport, Royaume-Uni, résidant professionnellement au Governors House, 5, Laurence Pountney Hill, Londres, EC4R 0HH, Royaume-Uni;

c) Philip John Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2012 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie WEYDERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 2012. Relation GRE/2012/3294. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116533/665.

(120156775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

#### **LaSalle UK Ventures Property 7, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 357.900,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.330.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012116512/14.

(120156880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**LaSalle UK Ventures Property 8, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 88.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.699.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012116513/14.

(120156879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**LaSalle UK Ventures Property 9, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 209.180,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.872.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 que Monsieur Christophe Printz a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012116514/14.

(120156878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Lex Investments Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.496.

*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration du 12 Septembre 2012*

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 Septembre 2012 que:

- l'adresse de la société Lex Investments Holdings S.A. sera transférée au 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet au 6 Juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116516/12.

(120157212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Lex II Investments Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.289.

*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration du 12 Septembre 2012*

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 Septembre 2012 que:

- l'adresse de la société Lex II Investments Holdings S.A. sera transférée au 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet au 6 Juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116517/12.

(120157213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Lexfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 93.497.

—  
*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration du 12 Septembre 2012*

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 Septembre 2012 que:

- l'adresse de la société Lexfin S.A. sera transférée au 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet au 6 Juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116518/12.

(120157211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**LuxCo 43 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.927.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 30 août 2012:

1. Clôture de la liquidation de la Société avec effet au 30 août 2012;

2. Décharge au liquidateur, la société Najaden Gruppen AB, ayant son siège social au 6, Drakegatan, étage 9<sup>th</sup> Floor, S-41250 Göteborg, Suède et Immatriculée au Registre des Sociétés suédois sous le numéro 556809-9021;

3. Décharge au commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124782;

4. Les livres et les documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pour une période de cinq (5) années au siège social de la société TMF Luxembourg S.A., au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Représentée par Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

*Fondé de pouvoir A / Fondée de pouvoir B*

Référence de publication: 2012116523/24.

(120157159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Wunderkraut Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 171.317.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of the month of August.

Before Us M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

The private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "MEARRA HOLDING S.à r.l.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 152210,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of

which are established as follows:

### I. Name - Duration - Purpose - Registered office

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "WUNDER-KRAUT HOLDING S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

### II. Capital - Shares

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The

Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2<sup>nd</sup> Monday of the month of June at 2.00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

### IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited

to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

#### **V. Supervision of the Company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **VI. Accounting year, Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### **IX. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2012.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2013.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

##### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "MEARRA HOLDING S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Extraordinary general meeting - Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).

2) As allowed by Law and the Articles, Mr. Vesa PALMU, software consultant, born in Jyväskylä (Finland), on September 16, 1976, residing in FI-04360 Tuusula, Kleivinti 47 (Finland), is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.

3) The limited liability company "MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies Registry, section B, under number 80574, is appointed as statutory auditor of the Company.

4) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2018.

5) The registered office is established in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et unième jour du mois d'août.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "MEARRA HOLDING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de, section B, sous le numéro 152210,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "WUNDERKRAUT HOLDING S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication,

étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque

administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2013.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "MEARRA HOLDING S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Vesa PALMU, software consultant, né à Jyväskylä (Finlande), le 16 septembre 1976, demeurant à FI-04360 Tuusula, Kleivinti (Finlande), est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80574, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.
- 5) Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2012. LAC/2012/41509. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116716/516.

(120156858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Luxdeftec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 41A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.692.

—  
*Auszug aus der Verwaltungsratssitzung vom 23.08.2012*

Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von 38, route de Luxembourg, L-8440 Steinfort auf 41a, route de Luxembourg, L-8440 Steinfort verlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05. September 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012116531/13.

(120157198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Melis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.658.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Melis Sàrl qui s'est tenue au siège social de la société le 9 décembre 2011 que:

1. La société accepte la démission de Monsieur Gian Franco MELIS de son poste de Gérant avec effet immédiat.

2. Est nommé en tant que gérante, Madame GOMMERET, née le 04 mai 1963 à Damparis (France), demeurant professionnellement à 106, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Suite aux cessions de parts du 9 décembre 2011 entre la société Monsieur Gian Franco MELIS et la société SAJA Investments S.A., il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- SAJA Investments S.A.: 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2011.

*Pour Melis Sàrl*

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2012116537/20.

(120156740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.522.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 29 mai 2012 que:

L'assemblée accepte la nomination de Hubèr J. AGTERBERG demeurant à NL-3941 XE Doorn, Woestduinlaan, 66 comme administrateur délégué et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2012 et ceci jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes 2014;

L'assemblée accepte la nomination de Patrick Jozef Henricus HERMSE demeurant à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon comme administrateur délégué et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2012 et ceci jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes 2014;

En plus:

L'assemblée ne prolonge pas le mandat de Madame Johanna Christina Maria NIJSEN, qui a résilié son contrat de travail au 1<sup>er</sup> février 2012 comme administrateur et administrateur délégué;

L'assemblée accepte la démission de Madame Monsieur Willem MEISS à la date du 31 décembre 2011 comme administrateur.

Mamer, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

M. P. Hermse / H. J. Agterberg.

Référence de publication: 2012116701/21.

(120157033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Midas Equityco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 999.917,48.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.361.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 août 2012*

L'assemblée générale des associés décide d'approuver et d'accepter les démissions des gérants actuels de la société, Nadia DZIWINSKI, François CHAMPON, Julian BÄRENFÄNGER et Phillip SCHWALBER.

Signé: N. DZIWINSKI, F. CHAMPON, M. HANS

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 septembre 2012.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012116539/15.

(120156958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Neuhaus, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 61, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.036.

—  
*Rectificatif du dépôt n° L100042483 fait en date du 25 mars 2010*

Il y a lieu de modifier la dénomination de l'entité juridique étrangère comme suit: NEUHAUS au lieu de NEUHAUS NV

De ce fait, la dénomination de la succursale luxembourgeoise est également modifiée comme suit:

Succursale NEUHAUS de la société étrangère NEUHAUS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012116570/14.

(120156905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Zeitung S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 155.800,00.**

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 3, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 52.053.

—  
Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2012 renouvelant les mandats des administrateurs et commissaire que:

Renouvellement pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée de 2018 des administrateurs suivants:

RUCKERT Ali ( Alexandre ) 66 rue des Mines L-4631 Differdange

SIMONELLI Gilbert 43 rue Léon Weyrich L-4348 Esch / Alzette

BERNARD Zénon 173 rue de Belvaux L-4026 Esch /Alzette

Renouvellement pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée de 2018 de l'administrateur délégué:

RUCKERT Ali ( Alexandre ) 66 rue des Mines L-4631 Differdange

Nomination pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée de 2018 du commissaire

FORIG société civile RC E2203 11 rue Beaumont L-1219 Luxembourg

Révocation du commissaire

AUDITSERV S.à r.l. B106384

54 Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> L-2210 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

*Pour Zeitung SA*

Fiduciaire FORIG sc

Référence de publication: 2012116725/25.

(120157181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**NG Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 9.791.488.160,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.900.

L'associé de la Société, NG Luxembourg 3 S.à r.l., a informé la Société que son nouveau siège social se trouve désormais au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec date effective au 20 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012116571/13.

(120157210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.643.305.960,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.901.

L'associé unique de la Société, NG Luxembourg 4 S. à r. l., a informé la Société que son nouveau siège social se trouve désormais au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec date effective au 20 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012116572/14.

(120157209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Aquarius Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.949.

*Résolution 1.*

*Cession de parts sociales*

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Finance cède 198 parts sociales de la société Aquarius Investholding Sàrl, société de gestion de patrimoine familial (SPF) à Stichting Administratiekantoor DUAD,  
Et

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Management cède 2 parts sociales de la société Aquarius Investholding Sàrl, société de gestion de patrimoine familial (SPF) à Stichting Administratiekantoor DUAD.

Suite à ces 2 cessions, Stichting Administratiekantoor DUAD détient 100 % des parts sociales (200 parts sociales) de la société Aquarius Investholding Sàrl, société de gestion de patrimoine familial (SPF).

*Résolution 2.*

*Changement d'administrateur/Gérant*

Est révoqué le mandat de Monsieur Jan Herman van Leuvenheim en tant que gérant avec effet immédiat;

Sont confirmées les nominations de Mr. Rob Drieduite et Mr. Gerard Ossevoort en tant que nouveaux gérants, les deux avec adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

*Résolution 3.*

*Changement d'adresse siège social*

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012116791/27.

(120157272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

---

**Niagara S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.955.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 21 août 2012*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Philippe Stanko de ses mandats d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 5 juillet 2012;

- Monsieur Sylvain Jacquet, employé privé, né le 27 juin 1980 à Mont Saint Martin, France, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration avec effet au 5 juillet 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui de tiendra en 2013.

Fait à Luxembourg, le 21 août 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour NIAGARA S.A.

Référence de publication: 2012116573/16.

(120156855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Rafferty Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.350.

EXTRAIT

La Société prend note des changements de deux de ses actionnaires en date du 23 décembre 2011.

- L'actionnaire Sauswadee International N.V. enregistré sous le numéro 106242 auprès de Registre de Commerce de Curaçao, détenteur de 3105 parts sociales de la Société, a transféré son siège de Curaçao vers Espagne. Son nom a également été changé pour prendre la dénomination de: Inversiones Sauwasdee S.L.

Ses nouvelles coordonnées sont:

Inversiones Sauwasdee, S.L.

Numéro d'immatriculation: B-65702524

Nom du registre: Registro Mercantil Central

Adresse: Pasaje Josep Llovera no.4

08021 Barcelona

Espagne

- L'actionnaire Decem International N.V., enregistré sous le numéro 106243 auprès de Registre de Commerce de Curaçao, détenteur de 6101 parts sociales de la Société, a transféré son siège de Curaçao vers Espagne. Son nom a également été changé pour prendre la dénomination de: Proyectos e Inversiones Decem, S.L.

Ses nouvelles coordonnées sont:

Proyectos e Inversiones Decem, S.L.

Numéro d'immatriculation: B-65702433

Nom du registre: Registro Mercantil Central

Adresse: Pasaje Josep Llovera no.4

08021 Barcelona

Espagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 Août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012116753/31.

(120157293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**O.J.C. Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 145.406.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société en date du 7 septembre 2012*

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de la société SV SERVICES Sàrl de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.
2. de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société ACCOUNTIS S.A, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst à L-2352 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 146381. Sa mission commencera par la revue des comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Clemency, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116578/17.

(120156968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Orange Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 114.679.

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée ORANGE HOLDING S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114679.

Luxembourg, le 12.9.2012.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012116590/12.

(120156822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Alliance Prod Agency S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 171.215.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2012*

*Première résolution*

L'Assemblée après avoir délibérée décide à l'unanimité la révocation de Monsieur Yannick MUKENGE et de Monsieur Mouhamadou BA de leurs mandats d'Administrateur, et ce, a effet immédiat

L'Assemblée après avoir délibérée decide à l'unanimité la révocation Madame Marie MUKENGE de sa fonction, de commissaire aux comptes de la société et ce, à effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'Administrateur, Mademoiselle Marie MUKENGE, née le 24 août 1978 à Kinshasa (RDC) demeurant à 2, rue d'Arlon, L-7513 Mersch et ce à compter du 03 septembre 2012. Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur, Monsieur Hervé TYDGAT, né le 12 août 1957 demeurant F-51800 Moiremont, 2 rue de la Mairie, et ce à compter du 03 septembre 2012 jusqu'à la l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction de commissaire aux comptes Monsieur Roger-Pierre JERABEK, né le 30 septembre 1964, demeurant à l'adresse professionnelle L1670, 66, route d'Esch et ce à compter du 03 septembre 2012, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Référence de publication: 2012116746/25.

(120157195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 29.038.730,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.652.

---

Veillez prendre note de la correction suivante:

Pala Investments Holdings LTD, immatriculée sous le numéro 94738 auprès du registre de St. Helier se nomme désormais Pala Investments LTD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pala Investments (Luxembourg) II S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012116591/16.

(120156859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**PFCME S.A., Private Finance Capital Market & Equities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.840.

---

A l'unanimité, les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2012:

1. les mandats d'Administrateur de Mesdames Françoise DUMONT, employée privée demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch L-2086 Luxembourg; Catherine PISVIN, employée privée demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch L-2086 Luxembourg; et de Messieurs Philippe BELLIER, Avocat, demeurant à Impasse des Hortensias, F-01480 FRANS; Alain RENARD, employé privé demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch L-2086 Luxembourg; sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 (six) ans, leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018;

2. le mandat de Fin-Contrôle S.A. en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 (six) ans, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116596/17.

(120156693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Soleo S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.316.

---

*Résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 10 septembre 2012*

L'actionnaire unique a décidé de mettre fin au mandat de la société Mazars, Société Anonyme, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 56248 en tant que commissaire aux comptes de la Société et ce avec effet immédiat.

L'actionnaire unique a décidé de nommer la société Mazars Luxembourg, Société Anonyme, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 159962 comme commissaire aux comptes de la Société et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116652/17.

(120156838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Progosa S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 87.336.

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, la société PROGOSA S.A., société anonyme enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B 87336, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 11 septembre 2012; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2012116607/13.

(120156999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**Progosa Shipping Investment S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 101.621.

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, la société PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., société anonyme enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B 101621, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 11 septembre 2012; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2012116608/13.

(120156998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**Rosy Blue Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 5.000.000,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 72.280.

Veillez prendre note que l'adresse de l'associé unique de la Société, The Beech Settlement, à changé au 6 Temasek Boulevard, #09-05 Suntec Tower Four, Singapore 038986.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2012116617/14.

(120157045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**Ratio Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 54.028.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116619/11.

(120157008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**Süd-Ost Finanz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 58.984.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 septembre 2012.*

Le mandat de l'administrateur-délégué venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 comme suit:

M. Gianguido Caligaris demeurant à Via Motta 25, CH-6850 Mendrisio (Suisse), administrateur-délégué;  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2012116666/17.

(120156835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.841.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 Juin 2010:*

Est nommé administrateur de catégorie B:

- M. Antonio Losada Aguilar, résident au Paseo de la Castellana 18, 28046 Madrid, Espagne; jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116626/13.

(120156908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Rural Impulse Fund II S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 153.394.

—  
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mai 2012 a approuvé la nomination de M. Leslie Totté, résident au 20 Sneeuwbeslaan, B-2610 Wilrijk (Antwerp), avec effet au 22 juin 2012 en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la société mentionnée ci-dessus jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012116627/14.

(120157047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Solvadis International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 133.997.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116640/11.

(120157116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**The Argonaut Master Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.719.

—  
*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 5 septembre 2012*

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Philippe Stanko en tant qu'administrateur de la Société avec effet le 13 juillet 2012

- Acceptation de la nomination de Monsieur Diogo Alves, né le 14 mars 1983 à Macieira de Cambra - Vale de Cambra, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet le 13 juillet 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

*Pour The Argonaut Master Holdings S.A.*

Référence de publication: 2012116670/16.

(120157221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Société de Participations Innofi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.786.

—  
Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais le suivant:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116649/11.

(120157066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Trafigura Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 161.805.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 08 août 2012, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Monsieur Jozef van Leeuwen, né le 23 mai 1966 à Haarlem, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au Gustav Mahlerplein 102, 1082 MA Amsterdam, Pays-Bas, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet au 31 août 2012 et pour une durée illimitée.

2. Monsieur Michael Wainwright, né le 25 juillet 1973 à Worcester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 5, rue de Jargonant, CH-1207 Geneva, Suisse, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet au 31 août 2012 et pour une durée illimitée.

3. Monsieur Pierre Lorinet, né le 08 février 1972 à Chambéry, France, avec adresse professionnelle au 5, rue de Jargonant, CH-1207 Geneva, Suisse, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet au 31 août 2012 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2012116672/24.

(120157230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**V.P.C. LUXE Vente par Correspondance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 167.011.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2012*

*Première résolution*

L'Assemblée après avoir délibérée décide à l'unanimité la révocation de Monsieur Fernand BLUM de son mandat d'Administrateur et ce, a effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'Administrateur, Monsieur Louis PLANCHOT, née le 08 août 1973 à Boulogne-Billancourt demeurant à Chadebec F-19330 Saint Germain les Vergnes et ce à compte du 27 août 2012. Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Référence de publication: 2012116756/17.

(120157216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

**SéQ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.318.

—  
L'an deux mille douze, le quatre septembre.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Jean-Philippe CAILTEUX, ingénieur-conseil, né à Likasi (République Démocratique du Congo), le 11 août 1975, demeurant à B-6700 Heinsch, route de Neufchâteau, 507; et

2. Monsieur Michaël DEBATY, employé privé, né à Libramont (Belgique), le 20 août 1971 demeurant à B-6700 Heinsch, route de Neufchâteau, 481.

Les deux sont ici représentés par Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SéQ", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes prestations de services tels que la rédaction de plans d'évacuation, d'intervention de pompiers dans un bâtiment, l'audit de sécurité de bâtiments, l'établissement de concepts sécurité, la dispense de formations et d'exercices d'évacuation de bâtiments, l'élaboration de dossiers de demande d'autorisation d'exploitation, et toutes les activités similaires.

La Société aura également pour objet la coordination en matière de sécurité et de santé sur les chantiers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

La Société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intermédiaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Philippe CAILTEUX, préqualifié, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2) Monsieur Michaël DEBATY, préqualifié, cinquante parts sociales, . . . . .	<u>50</u>
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jean-Philippe CAILTEUX, ingénieur-conseil, né à Likasi (République Démocratique du Congo), le 11 août 1975, demeurant à B-6700 Heinsch, route de Neufchâteau, 507; et
  - Monsieur Michaël DEBATY, employé privé, né à Libramont (Belgique), le 20 août 1971 demeurant à B-6700 Heinsch, route de Neufchâteau, 481.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe des deux gérants.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. KLOPP, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2012. LAC/2012/41512. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116629/152.

(120156899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**TPG Sol II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116683/10.

(120157319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**TPG Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116684/10.

(120156992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**UCB S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.065.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai reportée au 22 août 2012*

**NOMINATION STATUTAIRE**

Le mandat de Réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RC Luxembourg B 65477, ayant son siège social à L - 1014 Luxembourg, 400 Route d'Esch, vient à échéance à l'issue de l'Assemblée. L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RC Luxembourg B 65477, ayant son siège social à L - 1014 Luxembourg, 400 Route d'Esch, en qualité de Réviseur d'entreprise pour une durée de trois ans. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 22 août 2012.

UCB Lux SA

Représenté par Gaëtan Dumont

*Le Gérant*

Référence de publication: 2012116697/18.

(120157179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Tree Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 147.550.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 Décembre 2009:*

Est nommé administrateur de catégorie B:

- M. Antonio Losada Aguilar, résident au Paseo de la Castellana 18, 28046 Madrid, Espagne.  
Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116689/11.

(120156907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Uniloc Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 159.161.

—  
Il convient de noter que la démission de M. Chad Meisinger et la nomination de M. Alexander Good, comme nouvel administrateur A, en date du 6 juillet 2012 ont été enregistrés et déposés par erreur au R.C.S. de Luxembourg (dépôt n° L120138019 du 6/08/2012).

En date du 27 juin 2012, les administrateurs de la Société ont décidé d'accepter la démission de M. Chad Meisinger et de nommer M. Alexander Good, en tant que remplaçant de M. Chad Meisinger. Le conseil d'administration de la Société a rendu ces décisions effectives le 4 septembre 2012.

Par conséquent, la démission de M. Chad Meisinger et la nomination de M. Alexander Good sont effectives en date du 4 septembre 2012. La nomination de M. Alexander Good sera confirmée et son mandat prendra fin à l'occasion de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116698/18.

(120156839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Belfilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 38.185.

—  
*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale du 30 août 2012.*

*Conseil d'administration*

L'assemblée générale a accepté la démission en tant qu'administrateur de la société ARTALES Sàrl et ce avec effet à partir du 30 août 2012. L'assemblée générale a pris connaissance de la nouvelle adresse de monsieur De Vocht Eric, notamment Untergstaadstrasse 24 à CH-3780 Gstaad. L'assemblée a nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2016: JOSTI NV, Avenue du Port 86C boîte 103 à B-1000 Bruxelles.

Suite à ces décisions le conseil d'administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2016 se compose comme suite:

MANGEN Fons, réviseur d'entreprises, 147 rue de Warken à L-9088 Ettelbruck, administrateur

DE VOCHT Eric, architecte, Untergstaadstrasse 24 à CH-3780 Gstaad, administrateur et administrateur délégué;

JOSTI NV, avenue du Port 86C boîte 103 à B-1000 Bruxelles, administrateur.

*Commissaire aux Comptes*

Le mandat du Commissaire aux Comptes, COMODORO FINANCE SA, 9b boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2016 est COMODORO FINANCE SA, 9b boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012116821/25.

(120157426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

---

**WhiteWave European Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.207.

Il résulte d'une résolution écrite des associés ayant pris effet au 21 décembre 2009 ainsi que des résolutions écrites rectificatives du 29 décembre 2009 et 16 juillet 2012, que le capital social a été augmenté par voie d'apport en nature des associés à concurrence de trois cent quatorze millions cinq cent trente et un mille quatre-vingt-sept euros (€ 314.531.087) pour le porter de son montant de douze mille six cents euros (€ 12.600) à trois cent quatorze millions cinq cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-sept euros (€ 314.543.687).

L'associé commandité a contribué au capital de la société pour un montant de trois millions cent dix-huit mille cinq euros (€ 3.118.005) et l'associé commanditaire s'est engagé à contribuer et a contribué au capital pour un montant de trois cent onze millions quatre cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-deux euros (€ 311.425.682).

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

*Pour la société*

Michael Castiel

*Representative*

Référence de publication: 2012116707/19.

(120156834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Weisen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 14.583.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenu à FOETZ, rue du Brill, 11*

Nomination statutaires.

Le Conseil nomme à l'unanimité (l'intéressé s'abstenant), Monsieur Olivier HALLER, administrateur délégué de la société, pour une période de trois ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Le 1/06/2012.

Pour extrait conforme

Olivier HALLER

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2012116711/15.

(120156719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

---

**Doncaster S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 164.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117431/9.

(120158848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

---

**DPC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 78.029.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117432/9.

(120158660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

---